



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 mai 1998 — N° 180

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

19 mai 1998

19 mai 1998

Le mardi 19 mai 1998

N° 180

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 424, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 424 est adopté.

Sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, le projet de loi n° 424 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 425, Loi modifiant la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu concernant le contrôle de certains abris fiscaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

19 mai 1998

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 393 Loi modifiant le Code du travail.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Ménard, ministre de la Justice, dépose :

Une copie des prévisions budgétaires du Comité sur la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales.

(Dépôt n° 1630-980519)

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 20 mai 1998, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

19 mai 1998

(Dépôt n° 1631-980519)

Dépôts de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 8 et 22 avril 1998, s'est réunie afin de procéder à l'audition, à huis-clos, du Dr Pierre Couture. Ce rapport contient une recommandation.

(Dépôt n° 1632-980519)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Gobé (Lafontaine) dépose :

Copie d'une lettre adressée à M. David Cliche, ministre délégué au Tourisme, par M. Jean Authier, président de l'Association des hôteliers du Québec, en date du 8 mai 1998, concernant le Fonds de partenariat dans les régions.

(Dépôt n° 1633-980519)

Motions sans préavis

M. Jolivet, ministre délégué au Développement des régions et aux Forêts, propose :

QUE cette Assemblée souligne la tenue de la Semaine de l'arbre et des forêts qui permet aux Québécois et aux Québécoises de mieux connaître l'importance économique, sociale et récréative de nos forêts.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

19 mai 1998

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 444, Loi sur le tabac, les 27, 28 et 29 mai 1998, à la Salle du Conseil législatif et, à cette fin, entende les organismes suivants :

le mercredi 27 mai 1998

- de 15 h 00 à 15 h 30, Remarques préliminaires;
- de 15 h 30 à 16 h 30, le Conseil québécois sur le tabac et la santé;
- de 16 h 30 à 17 h 30, l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ);
- de 20 h 00 à 21 h 00, la Société canadienne du cancer, division Québec;
- de 21 h 00 à 22 h 00, l'Association nationale des distributeurs de tabac et de confiserie conjointement avec le Conseil canadien de distribution alimentaire;
- de 22 h 00 à 23 h 00, l'Association des détaillants en alimentation du Québec;
- de 23 h 00 à 24 h 00, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ);

le jeudi 28 mai 1998

- de 11 h 00 à 12 h 00, le Collège des médecins du Québec;
- de 12 h 00 à 13 h 00, le Conseil canadien des fabricants des produits de tabac;
- de 20 h 00 à 21 h 00, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- de 21h 00 à 22 h 00, l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- de 22 h 00 à 23 h 00, le Conseil du patronat du Québec (CPQ);
- de 23h 00 à 24 h 00, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP);

le vendredi 29 mai 1998

- de 11 h 00 à 12 h 00, l'Association pour les droits des non-fumeurs;

19 mai 1998

- de 12 h 00 à 13 h 00, le Conseil des directeurs régionaux de la santé publique;
- de 15 h 00 à 16 h 00, le Festival international de jazz de Montréal conjointement avec le Grand Prix du Canada et le Festival d'été international de Québec;
- de 16 h 00 à 17 h 00, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);
- de 17 h 00 à 18 h 00, le Regroupement des exploitants de distributrices à cigarettes;
- de 20 h 00 à 21 h 00, M. Pierre Ouellette, responsable de l'équipe de rédaction de l'étude d'impact commandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- de 21 h 00 à 21 h 30, Remarques finales.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Fournier (Châteauguay) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

19 mai 1998

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

M. le Président donne l'avis suivant :

—la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le Curateur public en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 20 mai 1998, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Parti québécois de déclencher immédiatement des élections générales.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée ajourne le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 425, Loi modifiant la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu concernant le contrôle de certains abris fiscaux, soit maintenant adopté.

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi

19 mai 1998

n° 439, Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 439 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, adoptée à la majorité des voix, le projet de loi n° 439 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 425, Loi modifiant la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu concernant le contrôle de certains abris fiscaux, soit maintenant adopté.

À 18 heures, le débat sur la motion de la ministre déléguée au Revenu est ajourné. M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 mai 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU